

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 décembre 2019

Date de convocation : 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

PROCURATIONS : Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-49 : OUVERTURE DE CREDITS 2020

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant maximum arrondi à 284 300.00 €.

Il propose d'ouvrir des crédits suivant :

- Article 2315	Programme -297 - voirie 2020 :	100 000.00 €
- Article 2313	Programme - 220 - Bâtiments communaux :	50 000.00 €
- Article 2313	Programme - 280 - Aménagement Maison Pétrique :	100 000.00 €
- Article 165	Dépôts et cautionnements reçus :	2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- Article 2315	Programme -297 - voirie 2020 :	100 000.00 €
- Article 2313	Programme - 220 - Bâtiments communaux :	50 000.00 €
- Article 2313	Programme - 280 - Aménagement Maison Pétrique :	100 000.00 €
- Article 165	Dépôts et cautionnements reçus :	2 000.00 €

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2019